



## Votre avis sur un divorce avec éloignement du pere

Par **ptiloup42**, le **07/02/2009** à **09:12**

Bonjour ,

Voilà c'est un peu long à expliquer mais voilà ma situation. Je suis en cours de divorce ,au debut a l'amiable mais que j'ai annulé car j'ai estimé que j'étais laisé sur mes droits par rapport à ma fille et nous sommes donc toujours pas passé devant le juge.

J'ai été muté et habite à plus de 400 kms de ma fille qui habite avec sa mère .Ma femme touche plus que moi (2400 euros) moi meme touchant 1800 euros. Celle ci veut une pension de 160 euros et que en plus je fasse les deux aller retour pour récupérer et ramener ma fille de 6 ans a chaque vacances cout des trajets 300 euros sans compter les frais d'entretien que les kilomètres engendrent.

Ma femme me fait du chantage concernant ma fille que si je la prends deux semaines en vacances je ferais le trajet pour récupérer ma fille pour rien car elle ne sera pas là,je compte prendre ma fille les 15 jours des vacances de février (ne l'ayant pas eu du tout en décembre car ne pouvant pas financièrement et payer la pension et payer les frais de trajet car j'ai une maison en vente que je paye toujours (500 euros de crédit par mois chacun avec ma femme) plus un loyer de 630 euros . A savoir ma femme a demenager de la maison en commun à 500 m et a préférer se prendre un loyer en plus du crédit de la maison .

Mes appels avec ma fille sont sous surveillance de sa mere ,c'est a dire que ma fille n'arrive pas à me parler et me dire ce qu'elle veut ,sa mere voulant cacher ce que fait ma fille les weekend (normal elle ne veut pas dire qu'elle a un petit copain avec qui elle part en vacances et qui assume pas mal de frais),la durée est limitée aussi ,chaque fois que j'appelle comme par hasard ma fille ne peux pas rester longtemps au tel car il y a toujours une excuse, elle va bientôt manger,ou elle na pas fait ses devoirs ,etc .

Bref j'aimerais avoir votre avis sur mes droits ,et savoir si ce que je demande est honnete ou

si je suis a coté de la plaque ,a savoir : je demande effectivement à payer une pension de 160 euros à une seule condition, c'est que ma femme se charge de m'emmenner ma fille a mon domicile et moi de ramener ma fille a l'issu des vacances . de même je demande a a voir un droit de visite toutes les petites vacances plus la moitié des vacances d'été et de Noel . De meme ,j'ai souvent entendu parler de pension compensatoire quand une femme touche moins que l'homme mais qu'en est-il quand c'est l'inverse ?

Merci pour vos avis et réponses .